



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

délégations de service public

Question écrite n° 60783

Texte de la question

Mme Nathalie Gautier interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le rapport 2003 de la mission interministérielle d'enquête sur les marchés et les conventions de délégation de service public (MIEM). Alors que la MIEM est chargée depuis 1991 de procéder à des enquêtes portant sur les conditions de régulation et d'impartialité concernant les marchés et les conventions de délégation de service public, et que les contentieux augmentent, il s'avère, depuis bientôt deux ans, qu'elle n'a plus été saisie de demande d'enquête et que les deux magistrats qui la composaient ne sont plus affectés. Aussi, elle lui demande de lui indiquer les raisons de cette absence de demande d'enquête que le Premier ministre, un membre du gouvernement ou la Cour des comptes est en charge de lancer.

Données clés

Auteur : [Mme Nathalie Gautier](#)

Circonscription : Rhône (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60783

Rubrique : Marchés publics

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mars 2005, page 2875

Question retirée le : 5 septembre 2006 (Fin de mandat)